



TRAVAUX
205 avenue de la Faisanderie
Effectués par l'entreprise B-H-R de St Pair sur Mer 50380

Le lundi 11 mars 2019 entre 10h et 18h

Le Maire de Saint Pair sur Mer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,
Vu le code de la route et notamment les articles R. 36, R 37 et R 225,
Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,
Vu la demande déposée le 6 mars 2019 par l'entreprise B-H-R de Saint Pair sur Mer en vue d'obtenir l'autorisation de stationner des véhicules toupies béton, le lundi 11 mars 2019 entre 10h et 18h au 205 avenue de la Faisanderie chez M. et Mme LE SAINT

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter le bon déroulement des travaux, de sécuriser les abords du chantier,

ARRETE

- Article 1^{er}** L'Entreprise B-H-R est autorisée à stationner des véhicules toupies béton, le lundi 11 mars 2019 entre 10h et 18h au 205 avenue de la Faisanderie chez M. et Mme LE SAINT
- Article 2** Tout stationnement sera interdit pendant la même durée dans l'emprise du chantier, sauf pour les véhicules de l'Entreprise B-H-R de St Pair sur Mer.
La rue sera barrée, sauf aux riverains, le lundi 11 mars 2019.
- Article 3** La matérialisation et la signalisation de la présente réglementation, notamment l'information aux piétons, seront assurés par l'Entreprise B-H-R de St Pair sur Mer
- Article 4** La rue sera à double sens de part et d'autre du chantier.
- Article 5** Les infractions aux dispositions du Code de la Route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux Tribunaux compétents.
- Article 6** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :
- M. le Commandant du Commissariat de Police de Granville,
 - M. le Chef de Service de la Police Municipale,
 - M. le Chef de Corps du Centre de Secours de Granville,
 - M. le Responsable des services techniques municipaux,
 - L'Entreprise B-H-R de St Pair sur Mer

Fait à Saint Pair sur mer,
Le 07 mars 2019.

Le Maire

Guy LECROISEY

